

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 1-OCTEN-3-OL

Date de révision: 25.03.2025

Code du produit: 280530

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

NATURAL 1-OCTEN-3-OL

Nom de la substance: NATURAL 1-OCTEN-3-OL
N° CAS: 3391-86-4
N° CE: 222-226-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques -
Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Axxence Aromatic GmbH
Rue: Tackenweide 28
Lieu: D-46446 Emmerich am Rhein
Téléphone: + 49 2822 68561 0
E-mail: info@axxence.com
Interlocuteur: Safety Team
E-mail: safety-documentation@axxence.com
Internet: www.axxence.de
Service responsable: Safety Management

Téléfax: + 49 2822 68561 39

Téléphone: + 49 2822 68561 0

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 2822 68561 99

Information supplémentaire

National emergency contact FR: French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French
Poison and toxicovigilance Centre Network Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29
avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex + 33383852192 or +33145425959
bnpc@chru-nancy.fr <http://www.centres-antipoison.net/>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 3; H301
Acute Tox. 4; H332
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 1-OCTEN-3-OL

Date de révision: 25.03.2025

Code du produit: 280530

Page 2 de 13

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver Mains soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P330 Rincer la bouche.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau et savon.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans Déchets organiques.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas répertoriée comme substance extrêmement préoccupante (SVHC) dans la liste des candidats conformément à l'article 59 de REACH. Cette substance n'est pas identifiée comme substance extrêmement préoccupante (SVHC) et n'est pas soumise à autorisation selon REACH, annexe XIV.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule: C8 H16 O
 Poids moléculaire: 128,21 g/mol

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
3391-86-4	NATURAL 1-OCTEN-3-OL			>85%
	222-226-0			
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H301 H332 H315 H317			
111-87-5	NATURAL 1-OCTANOL			<15 %
	203-917-6			
	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H319 H412			
22104-78-5	NATURAL 2-OCTEN-1-OL			<15 %

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 1-OCTEN-3-OL

Date de révision: 25.03.2025

Code du produit: 280530

Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
3391-86-4	222-226-0	NATURAL 1-OCTEN-3-OL	>85%
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 3,7 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 175 mg/kg	
111-87-5	203-917-6	NATURAL 1-OCTANOL	<15 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. Provoquer un vomissement si la victime est consciente. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 1-OCTEN-3-OL

Date de révision: 25.03.2025

Code du produit: 280530

Page 4 de 13

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques - Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
111-87-5	NATURAL 1-OCTANOL		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	176 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	106 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0,190 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	43,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0,067 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 1-OCTEN-3-OL

Date de révision: 25.03.2025

Code du produit: 280530

Page 5 de 13

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
111-87-5	NATURAL 1-OCTANOL	
Eau douce		0,2 mg/l
Eau de mer		0,02 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,1 mg/kg
Sédiment marin		0,21 mg/kg
Sol		0,26 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Modèle de gants adapté: NBR (Caoutchouc nitrile) + Fibres naturelles (coton)

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	
Point de fusion/point de congélation:	-49 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	175 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	0,9 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	8 vol. %
Point d'éclair:	>61 °C
Température d'auto-inflammation:	245 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	1,932 g/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 1-OCTEN-3-OL

Date de révision: 25.03.2025

Code du produit: 280530

Page 6 de 13

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Pression de vapeur:

0,3 hPa

(à 20 °C)

Pression de vapeur:

3 hPa

(à 50 °C)

Densité (à 25 °C):

0,84 g/cm³

Densité de vapeur relative:

4,43

Caractéristiques des particules:

non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Toxique en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 1-OCTEN-3-OL

Date de révision: 25.03.2025

Code du produit: 280530

Page 7 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
3391-86-4	NATURAL 1-OCTEN-3-OL				
	orale	DL50 mg/kg	175	Rat	REACH Dossier OECD 425
	cutanée	DL50 mg/kg	3300	Lapin	GESTIS
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	3,7 mg/l	Rat	BASF (Ref. 48471)
111-87-5	NATURAL 1-OCTANOL				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	REACH Registration OECD 401
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Rat	REACH Registration EPA OPPTS 870.1200

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (NATURAL 1-OCTEN-3-OL)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 1-OCTEN-3-OL

Date de révision: 25.03.2025

Code du produit: 280530

Page 8 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
3391-86-4	NATURAL 1-OCTEN-3-OL					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	7,05		Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Dossier OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	8,02	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Dossier OECD 202
111-87-5	NATURAL 1-OCTANOL					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	13,3	96 h	Pimephales promelas (tête de boule)	REACH Registration OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	6,5 mg/l		Desmodesmus subspicatus	REACH Registration OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	20 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Registration OECD 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC	1,5 mg/l	7 d	Pimephales promelas (tête de boule)	REACH Registration
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH Registration OECD 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 ()	350 mg/l	3 h	Boue activée	REACH Registration OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
3391-86-4	NATURAL 1-OCTEN-3-OL			
	OECD 301F	34%	5	REACH Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 301F	69%	15	REACH Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 301F	80%	28	REACH Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
111-87-5	NATURAL 1-OCTANOL			
	OECD 301B	92%	28	REACH Registration
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
3391-86-4	NATURAL 1-OCTEN-3-OL	2,5
111-87-5	NATURAL 1-OCTANOL	3,5
22104-78-5	NATURAL 2-OCTEN-1-OL	2.674

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
111-87-5	NATURAL 1-OCTANOL	9,1		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 1-OCTEN-3-OL

Date de révision: 25.03.2025

Code du produit: 280530

Page 9 de 13

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2810

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

6.1

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

6.1



Code de classement:

T1

Dispositions spéciales:

274 614

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

2

N° danger:

60

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 1-OCTEN-3-OL

Date de révision: 25.03.2025

Code du produit: 280530

Page 10 de 13

Code de restriction concernant les tunnels:	E	
Transport fluvial (ADN)		
<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 2810	
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.	
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	6.1	
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III	
Étiquettes:	6.1	
Code de classement:	T1	
Dispositions spéciales:	274 614 802	
Quantité limitée (LQ):	5 L	
Quantité exceptée:	E1	
Transport maritime (IMDG)		
<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 2810	
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.	
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	6.1	
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III	
Étiquettes:	6.1	
Dispositions spéciales:	223 274	
Quantité limitée (LQ):	5 L	
Quantité exceptée:	E1	
EmS:	F-A, S-A	
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)		
<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 2810	
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.	
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	6.1	
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III	
Étiquettes:	6.1	
Dispositions spéciales:	A3 A4 A137	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	2 L	
Passenger LQ:	Y642	
Quantité exceptée:	E1	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	655	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 1-OCTEN-3-OL

Date de révision: 25.03.2025

Code du produit: 280530

Page 11 de 13

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	663
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Toxicité aiguë. Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 100 % (840 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 100 % (840 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 14.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 1-OCTEN-3-OL

Date de révision: 25.03.2025

Code du produit: 280530

Page 12 de 13

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Irrit: Irritation oculaire
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne
UE: Union européenne
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
Facteur M: Facteur de multiplication
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
DGR: Dangerous Goods Regulations
ICAO: International Civil Aviation Organization
TI: Technical Instructions
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
COV/VOC: composé organique volatil (volatile organic compound)
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 1-OCTEN-3-OL

Date de révision: 25.03.2025

Code du produit: 280530

Page 13 de 13

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.